



Une assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 28^e jour du mois de septembre de l'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** à 15h00 et à l'endroit habituel des séances du conseil.

Sont présents :

Elaine Thivierge	Mairesse	
Stéphanie Bilodeau	Conseillère	siège no 1
Richard Guévin	Conseiller	siège no 3
Anita Jobin	Conseillère	siège no 5
Daniel Martin	Conseiller	siège no 6

Sont absents :

Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Elaine Thivierge

Assiste également à la séance extraordinaire, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La Directrice-générale et greffière-trésorière Mme Mélisa Camiré, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 26 septembre, par voie technologique, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du code municipal du Québec.

Il y a aucune personne dans l'assistance et en ligne.

1. Ouverture de la séance

Mme Elaine Thivierge, Mairesse, déclare l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 15h10.

2. Adoption de l'ordre du jour

2026-09-5690

**IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et Sécurisation – Remplacement d'un ponceau sur le chemin Bellevue
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement et sécurisation – Remplacement d'un ponceau sur le chemin Bellevue**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Est choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projets de la Municipalité, M. Martin St-Jacques, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

**2026-09-5691 IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Est autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Martin St-Jacques est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

4. Période de question

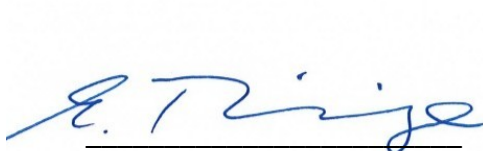
Aucune question.

5. Levée de la séance

**2026-09-5692 IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 15h16.

ADOPTÉE



ELAINE THIVIERGE
Mairesse



MÉLISA CAMIRÉ
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Elaine Thivierge, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.